

DROIT DES MALADES

France Assos Santé Occitanie : Union Régionale des Associations Agréées du Système de Santé (URAASS)

Objectif : L'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (UNAASS), attachée au principe de solidarité, a pour objet la défense des droits des usagers du système de santé. Elle vise une participation active à l'amélioration de son efficacité en veillant à la viabilité globale du système de santé et aux articulations de ses dimensions sanitaire, sociale et médicosociale. Il s'agit notamment de garantir un accès pour tous à la prévention à la promotion de la santé et à des soins de qualité et pour répondre aux besoins des usagers de favoriser des innovations sociales et techniques.

L'UNAASS ainsi que ses délégations régionales ont pour mission :

Exercer une mission de recueil des expressions, des attentes et des besoins des usagers du système de santé afin de construire un plaidoyer en veillant au respect de l'expression de ses membres dans leur diversité.

Rendre des avis aux pouvoirs publics et élaborer des propositions sur les questions relatives au fonctionnement du système de santé et sur les thèmes mentionnés à l'article L. 1411-1 du CSP et leur proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux de ses membres.

Donner des avis aux acteurs et aux groupements d'acteurs publics ou privés menant des actions dans le champ de la santé au niveau national et au niveau régional, ainsi qu'au niveau européen et au niveau international.

Animer un réseau des associations agréées d'usagers au niveau national et régional. L'animation comprend une mission d'information, de documentation, de formation, et de soutien aux associations membres.

Informers le grand public sur les questions juridiques et sociales concernant la santé.

Favoriser les mobilisations citoyennes sur les questions de santé. Dans ce cadre, elle contribue à l'organisation de débats publics, la promotion des nouvelles technologies de .

Agir en justice pour la défense de ses propres intérêts moraux et matériels comme ceux des usagers du système de santé, notamment en menant des actions de groupe mentionnées aux articles L. 1143-1 et suivants du CSP. L'UNAASS, dans le cadre de cette mission, assure une aide et un soutien juridique auprès du réseau.

Proposer des représentants des usagers du système de santé auprès des pouvoirs publics, notamment en vue de la désignation des délégués dans les conseils, assemblées et organismes institués par les pouvoirs publics. L'UNAASS au niveau national et les URAASS au niveau régional proposent une liste de représentants des usagers après consultation et concertation des associations membres selon les procédures définies aux présents statuts et au règlement intérieur. En la matière, l'UNAASS et les URAASS veillent à ce que les représentants des usagers, notamment ceux en situation de handicap, de grande précarité et d'exclusion puissent bénéficier d'accompagnement dans l'exercice de leur mission auprès des conseils, assemblées et organismes.

Assurer la formation des représentants d'usagers du système de santé et des acteurs associatifs issus des associations agréées adhérentes qui le souhaitent. Ces actions peuvent notamment porter sur la formation de base visée au II de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique. Assurer la représentation des usagers et des associations la constituant auprès des organisations européennes et internationales.

Chaque association d'usagers du système de santé, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a la charge.

Présidente : Madame Catherine SIMONIN

Vice-Présidente- secrétaire : Madame Josiane PASATO

Trésorier : Monsieur Christophe DIVERNET

Délégué régional : Madame Caroline Caussy

Siège : 20, rue du Pont St Pierre -TSA 60033 - 31059 TOULOUSE Cedex 9

Tél. : 05 63 79 06 78 – 06 37 66 54 34

Attachée régionale : Madame Sandrine CORET

Antenne : 393, rue de l'Hostellerie - 30018 NIMES Cedex

Tél. : 04 66 27 02 18

Mail : occitanie@france-assos-sante.org

Site Internet : <http://www.france-assos-sante.org/>

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH Grand Sud)

Objectif : Depuis 94 ans, la **Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Association des accidentés de la vie**, reconnue **d'utilité publique**, accueille, écoute et conseille et défend tous ceux et celles qui ont été victimes d'un accident de la vie. Elle œuvre au quotidien à l'amélioration du sort de toutes personnes accidentées, malades ou handicapées et leurs ayants droit et les représente auprès des institutions. La FNATH se mobilise contre toute discrimination basée sur l'état de santé ou le handicap et aide les victimes d'accidents à faire valoir leurs droits et à se réinsérer dans la société. Indépendante de tout pouvoir, la FNATH est une association loi 1901 dont le fonctionnement est démocratique et la gestion financière transparente. La FNATH est la première association de victimes d'accidents en France.

Trois axes d'intervention de la FNATH Grand Sud :

↳ Défense individuelle des adhérents

Au plus près de nos adhérents par des structures locales efficaces :

Conseil, écoute et défense devant les juridictions (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, Contentieux de l'Incapacité, Cour d'appel). Accompagnement dans les démarches administratives.

↳ Représentation collective auprès des pouvoirs publics

Participation de nos représentants à différentes commissions ou conseil d'administration d'organismes publics, participation et actions pour l'évolution de la législation en faveur des accidentés de la vie.

↳ Actions spécifiques

Prévention et sensibilisation au travers notamment de notre Semaine Nationale, mais aussi d'interventions à la demande ou à l'occasion d'évènements.

Formations - Informations auprès des collectivités, entreprises, syndicats...

Président Inter Départemental : Monsieur Jean-Marc FUJOL

Secrétaire Générale : Madame Audrey CANALI

Adresse : 10, rue du Château d'Eau - 31140 AUCAMVILLE

Tél. : 05 61 70 24 83 Fax : 05 61 70 30 19

Mail : fnathgrandsud@bbox.fr

Permanences (sur RDV) Tél. : 05 61 70 24 83

Toulouse : les lundis de 9h à 12h - Maison des associations - 81, rue St Roch - 31400 TOULOUSE

Aucamville (siège) : tous les mercredis et jeudis sur rendez-vous

Muret : le 3ème mercredi du mois, de 9 h 00 -à 12 h 00 - 8, rue Jean Jaurès - 31600 - MURET

Saint- Gaudens : les 1er et 3ème jeudis du mois, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h - 51, rue du Pradet - 31800 SAINT GAUDENS

Hors Haute-Garonne également :

Carcassonne : Le 2e jeudi du mois. 9h-12h / 14h-16h

Narbonne : Le 4e vendredi du mois. 9h-12h / 14h-16h

Rodez : Le 2e lundi du mois. 10h-13h / 14h-16h
Villefranche de Lauragais : Le 3e lundi du mois. 10h-13h / 14h-16h
Viviez : Le 4e lundi du mois. 10h-13h / 14h-16h
Auch : 1er et 3e vendredi du mois
Cahors : 3e jeudi du mois
Pau : Tous les lundis. 9h-12h / 14h-16h
Bayonne : Les 2e et 4e mardis du mois. 9h-12h / 14h-16h
Tarbes : Les 2e et 4e jeudis du mois. 9h-12h / 14h-16h
Castres : 2e lundi du mois. 13h30-16h30
Albi : 3e vendredi du mois. 9h30-12h / 13h-16h
Site internet : www.fnath-grand-sud.org

UFC Que Choisir Toulouse

Objectif : Association nationale de défense des droits des consommateurs usagers qui regroupe plus 150 000 adhérents en France dans 160 associations locales dont 3 700 à Toulouse.

Veiller au respect des droits des consommateurs et usagers dans une totale indépendance vis à vis des milieux professionnels, industriels, commerciaux, politiques et syndicaux.

Informers les consommateurs et usagers à partir d'enquêtes, études, tests comparatifs, publiés dans les mensuels « QUE CHOISIR ET QUE CHOISIR SANTE », participer également dans le domaine de la santé à nombreuses campagnes de prévention, d'information et d'éducation à la santé (campagne contre l'obésité, dénonciation de l'excès de sel et sucre dans l'alimentation...).

Aider ses adhérents dans le traitement des litiges liés à la consommation. UFC Que Choisir est habilitée à faire valoir les droits des usagers en justice en cas de pratiques douteuses et faire évoluer la jurisprudence (amiante, hormone de croissance, etc)

Agréée par le Ministère de la Santé, elle représente les usagers dans les établissements hospitaliers et les instances consultatives départementales ou régionales chargées de définir la politique de santé.

Présidente: Madame Sylvie PRADELLE

Adresse : 59, boulevard Lascrosse - BP 70529 - 31005 TOULOUSE CEDEX

Tél. : 05 61 22 13 00

Mail : contact@toulouse.ufcquechoisir.FR

Site internet régional : www.ufcquechoisir-mp.org

Site internet national : www.ufcquechoisir.org